

Bulletin d'information

Février 2021 / Numéro 57

Sommaire

Page 1

> Le Mot du Maire

Page 2-3

> Infos mairie

Page 4

> Nouveau Conseil Municipal

Page 5

> Covid 19

Daniel SOULIERS

Page 6 à 9

> Le budget

Philippe HAMEL

Page 10

> Le Civisme au coeur du
«Vivre ensemble»

Valérie TOURNEMINE

Page 11

> Chats errants : que faire ?

Valérie TOURNEMINE

Page 12

> Mon village espace de biodiversité

Ralph MEUSER

> Déclaration des ruches

Le Mot du Maire

« Ne pas mourir est une chose. Vivre en est une autre » Gustave Thibon

Un virus sournois et méconnu a submergé la planète, a pris tout le monde au dépourvu, provoquant une grande confusion et soulevant des inquiétudes légitimes.

La propagation du virus Covid-19 pose des problèmes redoutables qui obligent le gouvernement à un choix machiavélique non pas entre le bien et le mal mais plutôt entre le pire et le moindre mal, l'entraînant dans une gestion chaotique tous secteurs confondus.

Face à la lourdeur administrative, à la lenteur de décision des pouvoirs publics, le personnel hospitalier s'est mobilisé, des entreprises se sont ajustées, des bénévoles se sont engagés. Leurs initiatives, leur réactivité ont apporté des mesures d'espoir, d'optimisme et de réconfort.

Malheureusement les effets du confinement, du couvre-feu et des fermetures bouleversent nos pratiques, portent atteinte à nos libertés individuelles, fragilisent l'économie et réduisent fortement les activités culturelles et de loisirs.

Le « vivre ensemble » se réduit à « vivre autrement... »

Nous sommes impuissants devant ces épreuves que nous traversons, dans un contexte sanitaire, sécuritaire, économique et social. Souvent par insouciance, toujours par imprévoyance...

Néanmoins, notre salut pourra venir de notre capacité à anticiper les prochaines crises ainsi que notre faculté d'adaptation en développant une culture du risque à laquelle nous ne sommes plus habitués.

Notre avenir dépend de notre volonté de revenir aux fondamentaux, respect, bon sens, rigueur, sobriété, etc... qui permettraient de retrouver plus de solidarité, de responsabilité, d'humanité et de liberté.

C'est ce que je vous encourage à provoquer, nous risquons d'en avoir bien besoin. Vivons de l'espoir qui fait avancer sur le chemin des difficultés.

« Ce n'est pas le vent qui décide de votre destination, c'est l'orientation que vous donnez à votre voile. Le vent est pareil pour tous » Jim Rohn.

Claude JUILLET

Infos Mairie

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h - Jeudi 8h30-12h. Accueil téléphonique à partir de 8h.

Tél : 04 79 87 61 40 - Fax : 04 79 87 55 27 - Mail : champagne-val.mairie@wanadoo.fr

Site Internet : champagne-en-Valromey.fr

Application Panneau Pocket : toutes les dernières actualités de la commune dans votre poche ! A télécharger gratuitement sur votre smartphone (Apple store ou Google Play)

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires : Du lundi au vendredi 8h30-12h30, samedi 9h-12h

Tél 04 79 81 28 26 - Mail : mairieapchampagne@gmail.com

OFFICE DE TOURISME DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY ET PLANS d'HOTONNES

Tél : 04 79 87 51 04 - Mail : contact@bugey-sud-tourisme.fr - Site internet : www.bugeysud-tourisme.fr

CENTRE DE VACCINATION COVID BUGEY SUD

Pour la prise de RDV : par téléphone 09 73 05 65 09 ou en ligne sur doctolib/Centre de vaccination Covid Bugey Sud Belley

adresse : Salle du Colombier à l'Intégral 422 av Hoff 01300 BELLEY

TRANSPORT

. La Région vous transporte, en car avec la ligne 145 Champagne / Virieu-le-Grand / Belley.

Tarif : ticket 2€/unité ou 15€ les 10 tickets

Conditions d'utilisation : desserte en transport à la demande, appeler impérativement la veille avant midi au 04 74 22 01 77.

. Transport à la demande

La communauté de communes Bugey Sud facilite les déplacements des habitants de son territoire avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes suivantes :

- . personnes âgées de plus de 80 ans
- . personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire),
- . bénéficiaires de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie),
- . demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.

Centrale de réservation : 0 800 800 925 (appel gratuit)

Vous avez 75 ans ou plus ? Vous avez obtenu un rendez-vous auprès du centre de vaccination de Belley mais vous éprouvez des difficultés à vous déplacer ?

La communauté de communes a réorganisé son service de Transport à la demande (TAD) pour faciliter les déplacements des personnes âgées de 75 ans et plus entre leur domicile et le centre de vaccination à Belley, et ainsi favoriser la vaccination du plus grand nombre. Les personnes non inscrites au service TAD peuvent donc bénéficier d'une dérogation temporaire exceptionnelle (qui concerne uniquement les trajets pour motif de vaccination Covid-19).

ASSISTANCE SOCIALE

Solidarité

UNE MEILLEURE RELATION À L'USAGER

UN NUMÉRO UNIQUE 30 01

UNE SEULE ADRESSE
Direction générale adjointe de la Solidarité
13 avenue de la Victoire
BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

UN POINT D'ENTRÉE INTERNET UNIQUE
ain.fr

ALCOOL ÉCOUTE

L'association écoute joie et santé vous accueille tous les 1er vendredis de chaque mois à 20h à la mairie d'Artemare. Tél : 06 77 49 61 97 7j/7 et 04 74 35 10 15 aux heures des repas - Mail : contact@aejs01.fr - Site : www.aejs01.fr

ESPACE NUMERIQUE GRATUIT

L'agence Postale Communale met à votre disposition gratuitement et en libre accès un espace numérique pour vous permettre d'effectuer vos démarches administratives en ligne ou d'accéder aux différents services de la Poste. Une imprimante et un scanner sont également disponibles.

BUREAU A DISPOSITION POUR TELETRAVAIL

En location à la demi-journée, un bureau avec connexion internet est disponible à l'agence postale communale. Réservation et renseignements sur ruraconnect.fr/je réserve un espace/bureau.

CIMETIERE

. **Cimetière de Champagne** : Un certain nombre de concessions ne sont pas entretenues ou expirées, la commune va procéder à des reprises de concession prochainement, la liste des concessions échues est consultable en mairie et au panneau du cimetière.

. **Cimetière de Lilignod** : En l'absence de documents écrits concernant les concessions de plus de 30 ans du cimetière de Lilignod, la commune a établi des actes de notoriété définissant ces concessions comme familiales, en indivisions et perpétuelles.

Si vous n'avez pas reçu l'acte de notoriété qui concerne la concession de votre famille, vous pouvez la retirer en mairie.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Axel BERGEY, né le 02 juin 2020, fils de Thomas BERGEY et Leslie CHAMBONNEAU domiciliés 16 rue de la pièce.

Julia EGIDO, née le 11 janvier 2020, fille de Florian EGIDO et Jennifer BRENE domiciliés 160 route du col de Riche-mont.

Leila FATTET-WAGNER, née le 04 août 2020, fille de Matthias FATTET et de Catherine WAGNER domiciliés 10 chemin du Séran à Passin.

Judith PLASSE, née le 09 juin 2020, fille Fabien et Gaëlle PLASSE domiciliés 86 chemin de l'église à Passin.

Lilie RICHARD HOUVENAGHEL, née le 24 novembre 2020, fille de Thomas RICHARD et de Fanny HOUVENAGHEL domiciliés 346 chemin de la rochette.

Anna Maya VALLIN, née le 04 septembre 2020, fille de Christophe VALLIN domicilié 96 rue de la biche à Chemillieu et de Laure LEYOMA-DELIMARD.

Félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux-nés

MARIAGES

Grégory MONIN et Marianne TEURI, le 24 octobre 2020

Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux

DÉCÈS

Robert ANCIAN, 22 janvier 2020

Claire GONGUET veuve MARTINOD, 22 février 2020

Paul DUMOND, 28 février 2020

Lucienne JUILLET née THOMAS, 13 mai 2020

Suzanne DOUILLET née LYONNARD, 9 juillet 2020

Yves CHABERT, 10 octobre 2020

Georges MATHIEU, 2 décembre 2020

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles



Claude Juillet
Maire

Conseiller communautaire CCBS
Président Conseil d'administration Ehpad



Daniel Souliers
Adjoint du Maire

SIVOM du Valromey,
Conseil d'administration Ehpad,
Travaux et chemins,
Scolaire et périscolaire,
Commission communale des
Impôts directs



Philippe Hamel
Adjoint du Maire

SIVOM du Valromey,
Correspondant défense,
CNAS et budget,
Scolaire et périscolaire



Valérie Tournemine
Adjoint du Maire

Conseil d'administration
Ehpad,
Vie associative et culturelle,
Communication



Dominique Charvet
Adjoint du Maire

SIVOM du Valromey,
Syndicat des eaux du BAS-BUGEY,
Budget, travaux et chemins,
Commission communale des
Impôts directs



Bernadette Elger
Conseillère Municipale

Scolaire et périscolaire
Fleurissement



Bernard Gineste
Conseiller Municipal

Commission d'appel d'offre,
Travaux et chemins
Commission communale des
Impôts directs



Priscilla Gorel
Conseillère Municipale

Jeunesse et Vie locale



Nadège Mazuyt
Conseillère Municipale

Scolaire et périscolaire
Vie associative et culturelle,
Communication



Ralph Meuser
Conseiller Municipal

Commission communale des
Impôts directs,
Syndicat intercommunal
énergie et e-communication
de l'ain



Christophe Michaille
Conseiller Municipal

SIVOM du Valromey,
Commission d'appel d'offre,
Travaux et chemins
Vie associative et culturelle,
Communication
Commission communale des
Impôts directs



Jean Mochon
Conseiller Municipal

Commission d'appel d'offre,
Travaux et chemins
Fleurissement



Mathias Richard
Conseiller Municipal

Syndicat des eaux du
BAS-BUGEY,
Budget,
Commission communale des
Impôts directs

Pour une commune novatrice

- . Participer au développement économique, agricole et des services à la population.
- . Conforter la qualité de notre cadre de vie par le soutien aux associations culturelles, sociales et sportives
- . Préserver la mémoire du village et de ses habitants par la valorisation des fêtes et cérémonies
- . Soutenir les démarches favorisant l'entretien des chemins et sentiers, utiles aux déplacements sportifs et culturels
- . Agir pour l'implication de la population et de la jeunesse dans la vie locale
- . Assurer une gestion financière responsable en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, en optimisant les services et dépenses des équipements afin de maîtriser la fiscalité.
- . Contribuer au fonctionnement et commissions du SIVOM de Valromey
- . Participer à tous les enjeux du territoire au sein de la communauté de communes.

Claude JUILLET

Voilà plus de 10 mois que la pandémie COVID 19 nous a contraint, tout d'abord, à un strict confinement printanier puis à un autre confinement allégé à l'automne suivi du couvre-feu de 20h, ensuite à 18h.

Pour combien de temps encore ???

En effet, cette épidémie ne sera pas bientôt finie et nécessite, de la part de chacun de prolonger les efforts de prévention. Ce n'est pas être laudateur d'affirmer, que, durant la période de confinement, la municipalité et ses agents se sont particulièrement investis afin de permettre la meilleure poursuite de la vie quotidienne :

Le marché hebdomadaire a pu se tenir, sans interruption, après que notre maire ait établi des règles de fonctionnement respectant les consignes de précaution sanitaire, immédiatement agréées par la préfecture et contrôlées par la gendarmerie.

Un grand merci aux agents municipaux qui ont assuré la régulation des flux et des gestes barrière, au détriment, certes, d'une attente parfois conséquente mais indispensable et obligatoire.

De même, toute notre reconnaissance à la responsable de l'agence postale communale pour avoir maintenu l'activité habituelle qu'en d'autres centres ont été fermés et à notre secrétaire de mairie, toujours fidèle au poste.

Les commerces de première nécessité (boulangerie, épicerie, boucherie, pharmacie) ont permis à la population de s'approvisionner sans difficulté, surtout pour les personnes les plus âgées ou sans moyen de transport.

L'école communale a ré-ouvert dès l'autorisation administrative ainsi que la cantine et la garderie.

Les professeurs des écoles et les agents communaux en charge des activités scolaires et périscolaires ont ainsi manifesté leur forte implication professionnelle pour les enfants et leurs parents.

Qu'ils en soient remerciés.

Après la levée du strict confinement du printemps, les autres commerces ont pu reprendre leurs offices. Nous devons les soutenir pour la prospérité de notre village.

Avec l'arrivée de la 2^e vague de l'épidémie, à l'automne, les différentes restrictions de sortie ainsi que de nouvelles mesures de prévention, ont impacté, à nouveau, notre vie sociale, compliquant le fonctionnement de certaines activités comme, par exemple, la cantine scolaire qui a dû mettre en place des mesures de précaution contraignantes tant pour les enfants que pour les personnels.

Merci encore d'assurer ce service.

Ainsi, un des moyens de faire face au virus et qui constitue une véritable source d'espoir, est le VACCIN.

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant à certaines catégories, présentes dans notre village :

« Résidents en EHPAD, professionnels de santé de plus de 50 ans ou présentant certaines comorbidités, personnes âgées de 75 ans et plus vivant à leur domicile, et patients particulièrement vulnérables à la Covid en raison d'une pathologie grave ».

La « Communauté de Commune Bugey Sud » a ainsi réorganisé son Transport à la demande (TAD) en ouvrant ce service aux personnes âgées de plus de 75 ans au lieu de 80 ans afin de favoriser la vaccination du plus grand nombre en facilitant les déplacements domicile/centre de vaccination de Belley.

Les personnes non inscrites au service TAD peuvent ainsi bénéficier d'une dérogation temporaire exceptionnelle qui concerne uniquement les trajets pour motif de vaccination COVID 19, à condition d'avoir au préalable pris un RDV de vaccination.

Les autres catégories de personnes, plus jeunes, seront progressivement invitées à se faire vacciner, afin de parvenir à l'immunité grégaire qui entraînera l'extinction propre de l'épidémie.

Espérons qu'un nouveau confinement ne soit pas décrété...

Notre résilience est ainsi soumise à rude épreuve mais pour espérer voir le bout du tunnel, et, retrouver, d'ici quelques mois... une vie normale, il n'y a pas d'autres alternatives que de maintenir les précautions déjà en place et de poursuivre la prévention vaccinale.

Ne relâchons pas nos efforts et gardez-vous bien.

Bonne année et Bonne santé.

Cordialement et Médicalement Votre.

Docteur SOULIERS, Adjoint (le 26/01/2021)

Le budget

Les finances de Champagne restent saines en 2019

. Les recettes de fonctionnement sont équilibrées et dégagent de l'autofinancement.

En 2019, les recettes de la commune, pour son budget de fonctionnement, se montent à près d'1 millions d'euros (995 196,65 €)

Ces recettes font, dans l'ensemble, peu appel à l'impôt, puisque celui-ci ne représente même pas le tiers des produits (284.722,40 €). Les taux d'imposition de la commune sont d'ailleurs complètement stables depuis de nombreuses années et si les produits de l'impôt local principal (taxe foncière et d'habitation) croissent légèrement, cela est dû principalement à l'actualisation de la valeur des bases d'imposition à laquelle l'Etat procède chaque année. Ces trois dernières années, le produit des impôts et taxes a évolué comme suit :

2017 : 265 034,90 €

2018 : 274 865,00 €

2019 : 284 722,40 €

Les dotations de l'Etat et les subventions se maintiennent à un bon niveau, équivalent aux impôts et taxes (283 886,05 €).

Après avoir nettement baissé de 20 % entre 2015 et 2017, la dotation forfaitaire de l'Etat est stable depuis 3 ans reflétant la stabilité de la population de Champagne, comme le montre le tableau ci-contre :



Les produits qui soulignent le dynamisme de l'action communale pour que le bourg reste vivant. Le patrimoine de Champagne produit des revenus réguliers (113 418,50 €), et sa gestion ouverte, faite d'acquisitions mais également de ventes, génère en 2019 des ressources exceptionnelles (130 319,87 €).

Au total, les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses de près de 100 000 € en 2019 (89 435,86 €).

. Les dépenses d'investissement ont été très modérées en 2019

2019 aura été une petite année s'agissant des dépenses directes d'équipement.

Les recettes de fonctionnement sont équilibrées et dégagent de l'autofinancement.

Les ressources d'investissement ont été bien supérieures aux dépenses, mais l'emploi de ces ressources s'est fait au plus près des besoins du moment (divers travaux d'entretien des bâtiments communaux et du camping, maîtrise d'oeuvre des travaux au centre du village, matériel pour les écoles, Vival, la station service.. etc).

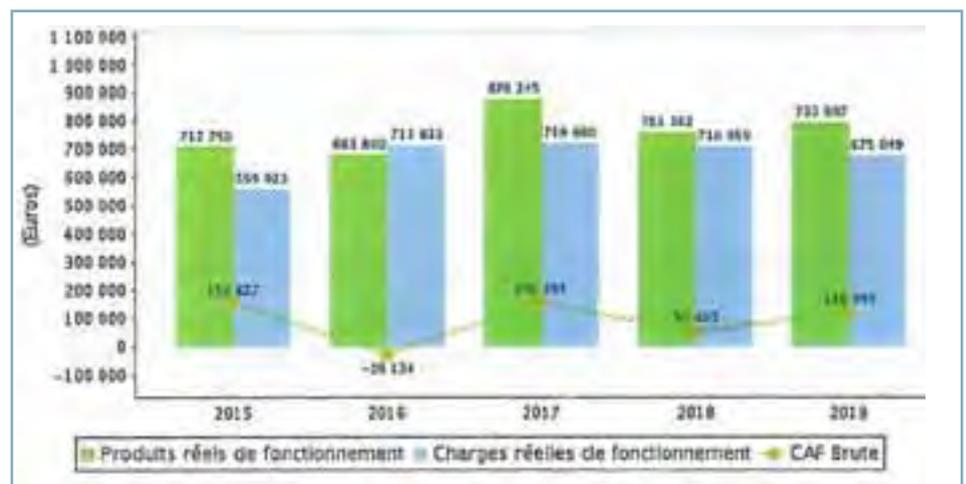
. La capacité de financement de projets permet d'envisager l'avenir avec optimisme

L'endettement de la commune est faible. En effet, au 31/12/2019 l'encours total de la dette communale se monte à 70 783,37 €. Ce montant correspond au solde de l'emprunt qui reste à rembourser sur le budget eau et assainissement. Il n'a cessé de diminuer depuis cinq ans.

La gestion communale permet de dégager une capacité d'autofinancement année après année.

La capacité à investir pour des projets de long terme à la hauteur des moyens de la commune est donc bonne.

Philippe HAMEL

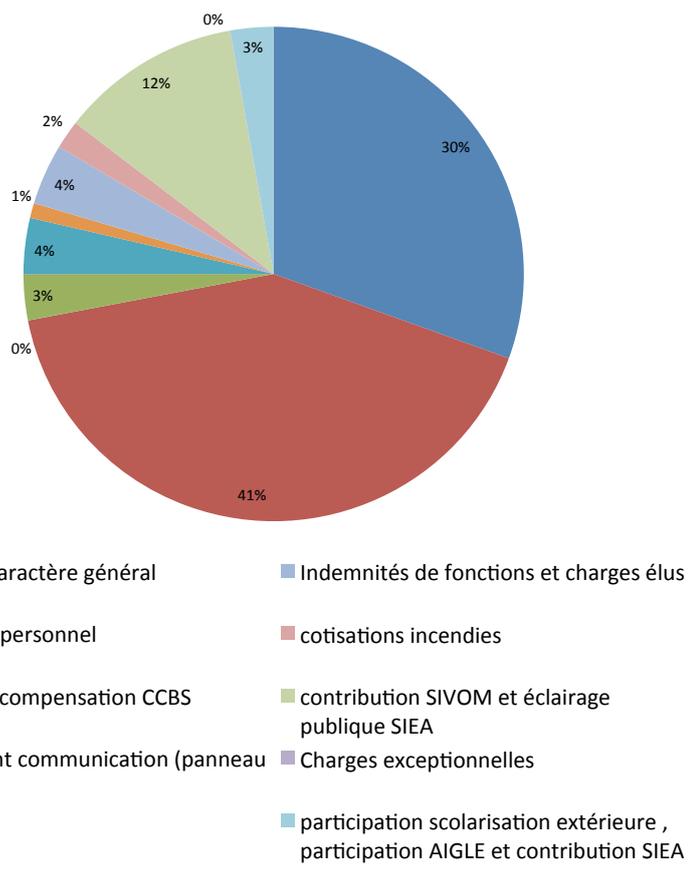


Budget général compte administratif 2019

FONCTIONNEMENT

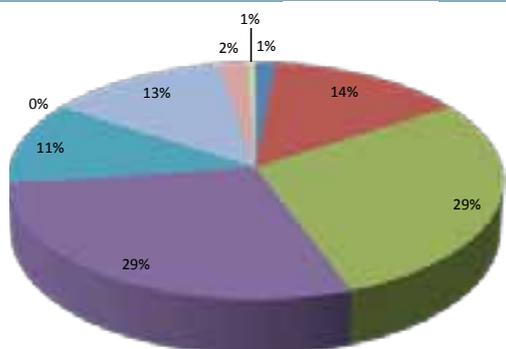
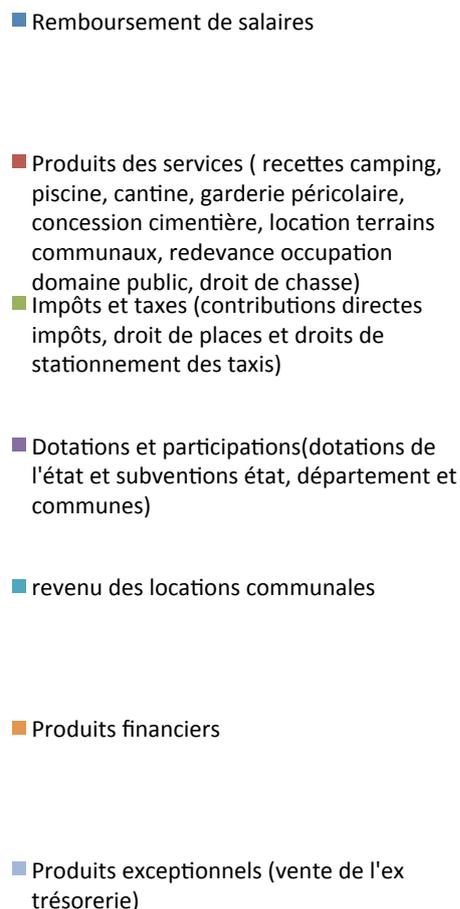
Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	225 181,46 €
Charges de personnel	305 546,36 €
Attribution compensation CCBS	22 147,93 €
Abonnement communication (panneau pocket)	130,00 €
FNGIR	26 842,00 €
FPIC	7 201,00 €
Indemnités de fonctions et charges élus ..	29 323,09 €
Cotisations incendies	13 673,92 €
Contribution SIVOM et éclairage publique SIEA	86 553,54 €
Charges exceptionnelles	163,21 €
Participation scolarisation extérieure, participation AIGLE et contribution SIEA	20 515,38 €
Subvention association	8 650,00 €
Sortie valeur ex trésorerie	130 319,87 €
Amortissement des subventions	29 513,03 €
Total général	905 760,79 €



Recettes de fonctionnement

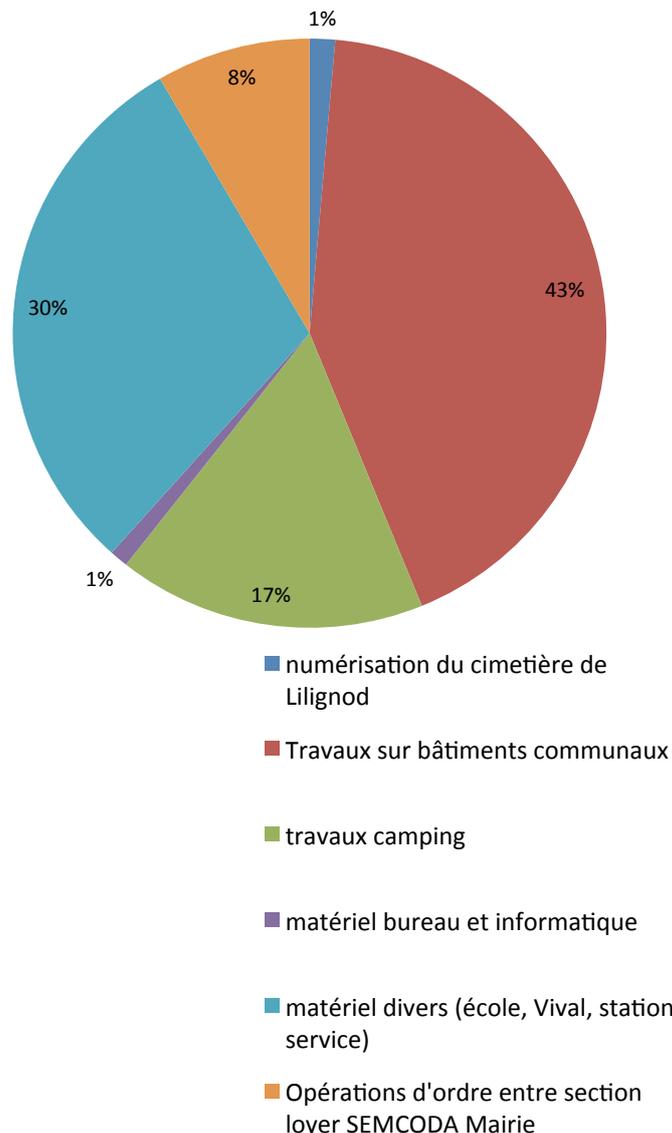
Remboursement de salaires	14 688,38 €
Produits des services (recettes camping, piscine, cantine, garderie péricolaire, concession cimentière, location terrains communaux, redevance occupation domaine public, droit de chasse)	141 914,65 €
Impôts et taxes (contributions directes impôts, droit de places et droits de stationnement des taxis)	284 722,40 €
Dotations et participations (dotations de l'état et subventions état, département et communes)	283 886,05 €
Revenu des locations communale	113 418,50 €
Produits financiers	0,00 €
Produits exceptionnels (vente de l'ex trésorerie)	130 319,87 €
Remboursement de travaux éclairage SIEA	20 246,80 €
Opération d'ordre loyer annuel SEMCODA Mairie ...	6000,00 €
Total général	995 196,65 €



INVESTISSEMENT

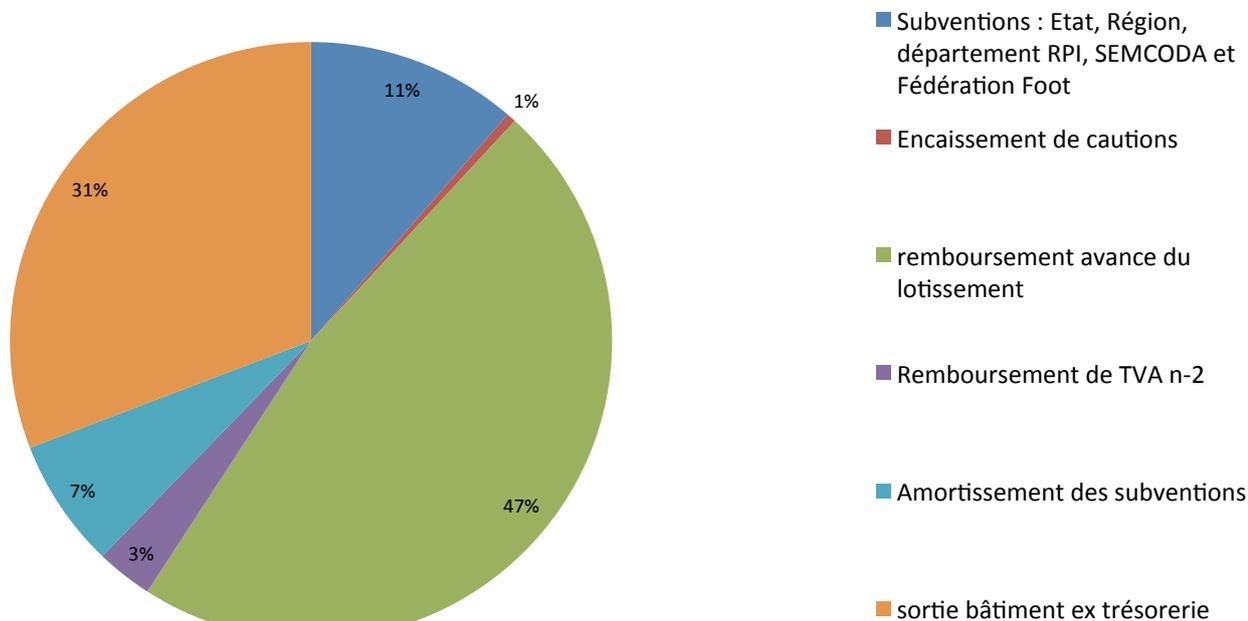
Dépenses d'investissement

Numérisation du cimetière de Lilignod	987,00 €
Travaux sur bâtiments communaux	30 299,72 €
Travaux camping	11 990 €
Matériel bureau et informatique	714,00 €
Matériel divers (école, Vival, station service)	21 402,94 €
Opérations d'ordre entre section loyer SEMCODA Mairie	6 000 €
Honoraire maîtrise d'œuvre travaux centre village	27 287,06 €
Remboursement de cautions	1 673,58 €
Transfert de frais d'étude au compte	18 312,00 €
Total général	118 666,29 €



Recettes d'investissement

Subventions : Etat, Région, département RPI, SEMCODA et Fédération Foot	47 849,65 €
Encaissement de cautions	2 186,32 €
Remboursement avance du lotissement	200 000,00 €
Remboursement de TVA n-2	12 841,00 €
Amortissement des subventions	29 513,03 €
Sortie bâtiment ex trésorerie	130 319,87 €
Transfert frais d'études	18 312,00 €
Total général	441 021,87 €

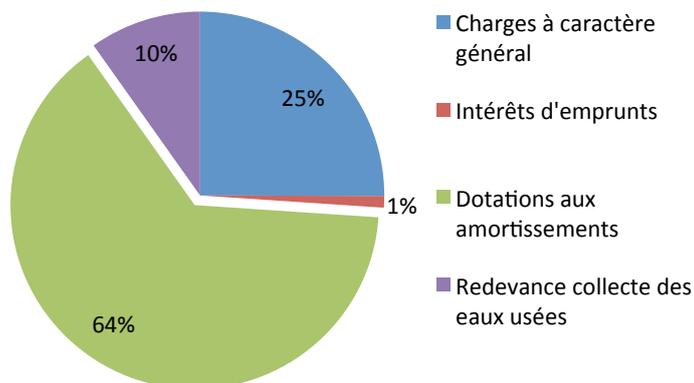


Budget eau et assainissement compte administratif 2019

EXPLOITATION

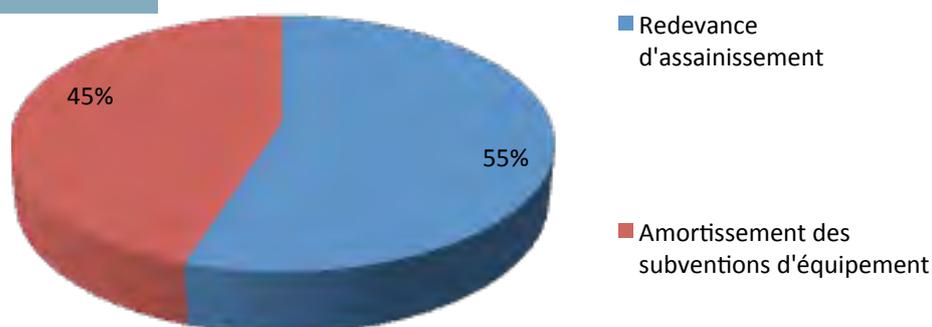
Dépenses d'exploitation

Charges à caractère général	18 288,73 €
Intérêts d'emprunts	743,36 €
Dotations aux amortissements	46 833,72 €
Redevance collecte des eaux usées	7 165,00 €
Total général	73 081,81 €



Recettes d'exploitation

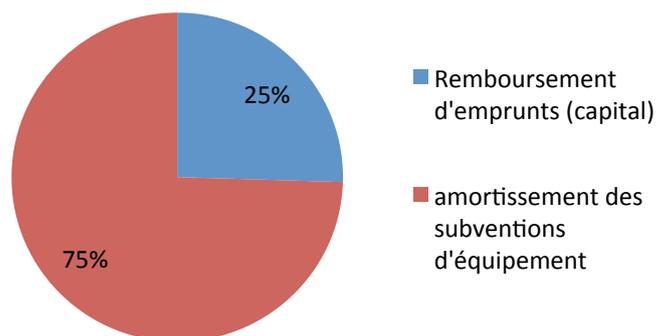
Redevances d'assainissement	35 016,25 €
Amortissements des subventions d'équipement	28 697,48 €
Total général	63 713,73 €



INVESTISSEMENT

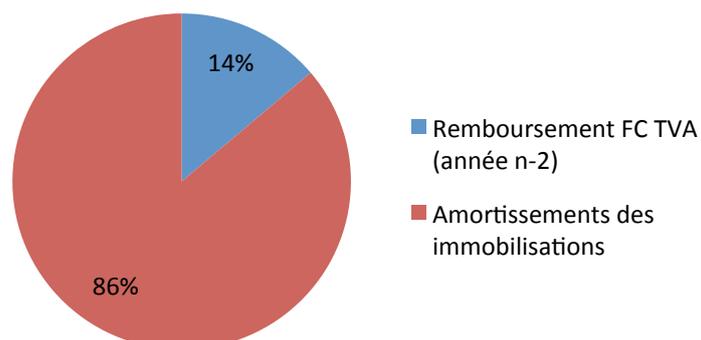
Dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunts (capital)	9 812,00 €
Amortissement des subventions d'équipement	28 697,48 €
Total général	38 509,48 €



Recettes d'investissement

Remboursement FC TVA (année n-2)	7 493,00 €
Amortissement des immobilisations	46 833,72 €
Total général	54 326,72 €



Le Civisme au cœur du « Vivre ensemble »

Renforcer la qualité de vie dans notre village.

Les règles élémentaires du bien-vivre ensemble sont malheureusement rarement respectées, malgré les nombreux efforts faits par la plupart des habitants pour que notre commune soit plus agréable à vivre.

Pour les constats, la liste est longue : voitures qui se garent sur les trottoirs, poubelles déposées aux abords des PAV, crottes de chiens, etc...

Stationnement gênant

L'article R417-10 du Code de la route, modifié par le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 - art. 12 régit le stationnement des véhicules.

Il explique, notamment, que « Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation ». Sont donc considérés comme gênants et répréhensibles l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule : sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

Ces incivilités portent directement atteinte au bien-être des habitants. Ayez les bons réflexes !

- . Ne pas jeter vos mégots de cigarettes
- . Ne pas jeter ses masques
- . Jeter papiers et chewing-gum dans les corbeilles
- . Ramasser les crottes de chiens à l'aide de pelles et poches à déjection qui sont à retirer auprès de l'agence postale communale avec le carnet de santé de l'animal.
- . Effectuer le tri sélectif dans les points d'apport volontaire de votre village

Nuisances sonores

Dans la mesure du possible, pour garder de bonnes relations de voisinage, voici quelques règles à respecter concernant le bruit :

Tonte de la pelouse

L'utilisation par les particuliers d'engins à moteur (tondeuse...) est autorisée :

- . Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- . Samedi de 9 h à 12h et de 15h à 19h
- . Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Brûlage des déchets à l'air libre

Pour rappel le brûlage des déchets à l'air libre est interdit, pensez à utiliser les déchetteries et à valoriser vos déchets verts (compost, broyage...)

Animaux errants et faune sauvage

Le règlement sanitaire interdit de nourrir les animaux notamment les pigeons, les chats et chiens errants. Pour de plus amples renseignements : <http://www.senat.fr/questions/base/2018/qSEQ180504966.html>

Valérie TOURNEMINE



Chats errants : que faire ?

Dans un premier temps, Monsieur le maire et moi-même avons assisté à une réunion organisée par l'association «Les Chats Errants de Bugey Sud» qui avait pour but de mieux faire connaître leurs actions. Cette association propose de centraliser la stérilisation des chats errants sur le territoire du Bugey Sud.

Pour le soutien de la communauté de communes de Bugey Sud, Madame MARTINAT (Vice-présidente du cadre de vie CCBS) et Monsieur GEHIN (responsable du cadre de vie CCBS) vont présenter aux élus communautaires la nécessité de débloquer un budget pour cette première campagne et démarcher 30 millions d'amis qui se propose de prendre en charge la moitié du montant des stérilisations.

L'association propose aussi d'apporter gratuitement un soutien logistique aux mairies. Nous avons au sein du conseil municipal un centralisateur (élu) qui sera l'intermédiaire entre l'association « Les Chats Errants de Bugey Sud », le maire et une équipe de bénévoles de notre commune. À ce jour, il y a environ 19 communes de la communauté de communes de Bugey Sud qui se mobilisent.

Nous profitons de cet article pour vous informer que la loi oblige l'identification des chats «domestiques». L'association a besoin de bénévoles pour capturer les chats, les faire stériliser auprès d'un vétérinaire et les relâcher sur leurs lieux de vie, vous pouvez contacter la mairie de Champagne en Valromey au 04 79 87 61 40 ou par mail champagne-val.mairie@wanadoo.fr

Si vous souhaitez devenir famille d'accueil pour l'association « Les Chats Errants du Bas Bugey », contactez le 07 67 11 07 31.

L'association a aussi besoin de matériel, nourriture pour les chats en accueil, dons et adhésions. Pour les envois postaux : Les Chats Errants de Bugey Sud, 66 rue de Montvéran, 01350 CULOZ

Pour les dons et adhésions, vous pouvez aussi vous rendre sur le site :

<https://www.helloasso.com/associations/les-chats-errants-de-culoz>

Pour suivre nos actions et adopter nos chatons en accueil :

<https://www.facebook.com/leschatserrantsdebugeysud/>

Le site : <https://chatserrantsbugeysud.wixsite.com/monsieur>

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 06 33 90 86 99

ou par mail leschatserrantsdebugeysud@gmail.com

Valérie TOURNEMINE



Mon village espace de biodiversité

Éducation populaire et culture scientifique... tout un programme !

«Mon Village espace de Biodiversité» est un dispositif d'accompagnement à la découverte de la biodiversité de proximité. Il reconnecte le citoyen à son environnement et crée des liens entre les habitants. L'objectif est que chacun puisse s'appropriier son territoire en vue de s'impliquer dans la gestion d'un bien commun, la biodiversité. C'est pourquoi la mairie de Champagne-en-Valromey va mettre en place ce dispositif avec les apiculteurs locaux, les écoles et la participation de la population.

Au coeur du village : l'école

La science citoyenne commence avec les plus jeunes : leur adhésion et celle de l'enseignant suscite l'implication de leurs parents et, de proche en proche, de tous les habitants.

Espaces fleuris, rucher pédagogique communal

Le rucher communal est un outil pédagogique qui illustre la notion de bien commun.

Par ailleurs, il est le lieu de convergence des deux axes fondateurs de la démarche : diffusion de savoirs et création d'un réseau de relations humaines.

Avec le rucher, les habitants font le lien entre la fabrication du miel par leurs abeilles et les ressources alimentaires (fleurs) du paysage.

La mobilisation de tout le village

Acquérir les connaissances nécessaires pour exprimer nos choix face aux enjeux actuels : «Mon village espace de biodiversité» propose des outils pour que chacun s'implique dans la gestion collective de la biodiversité.

Ralph MEUSER

Déclaration annuelle de ruches Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- . La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
 - . La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
 - . La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,
- Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Téléphone : 01 49 55 82 22 - Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

À NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre).

Ont participé à la rédaction du bulletin municipal :

Claude JUILLET, Régine TARDY, Delphine LA BATIE, Daniel SOULIERS, Philippe HAMEL, Valérie TOURNEMINE, Ralph MEUSER

Responsable de publication : Claude JUILLET - Création graphique et réalisation : GLOBAL DESIGN - Impression : ODYNEO